

[compte-rendu] Geneviève BÜHRER-THIERRY, Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Églises de Bavière et de Souabe - 876-973, Paris, Picard, 1997

Eliana Magnani

▶ To cite this version:

Eliana Magnani. [compte-rendu] Geneviève BÜHRER-THIERRY, Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Églises de Bavière et de Souabe - 876-973, Paris, Picard, 1997. 2000, Revue Mabillon, ns 11, t. 72, 2000, p. 327-328. 10.1484/J.RM.2.305663. halshs-03786691

HAL Id: halshs-03786691 https://shs.hal.science/halshs-03786691v1

Submitted on 24 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Eliana MAGNANI [compte-rendu], « Geneviève Bührer-Thierry, Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Églises de Bavière et de Souabe - 876-973, Paris, Picard, 1997, 280 p. », dans Revue Mabillon, ns 11, t. 72, 2000, p. 327-328. (10.1484/J.RM.2.305663)

[327] BÜHRER-THIERRY (Geneviève). Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Églises de Bavière et de Souabe, 876-973. Paris, Picard, 1997, 280 p. - 250 FF.

Avec cette version remaniée de sa thèse de doctorat (1994), Geneviève Bührer-Thierry aborde un aspect fondamental du fonctionnement de la société du haut Moyen Age occidental : le rôle des évêques dans l'exercice du pouvoir politique. Le thème, bien que récurrent dans l'historiographie, est loin d'avoir été épuisé, et l'ouvrage de G. Bührer-Thierry vient combler une lacune importante, à la fois par le cadre chronologique choisi (l'époque entre deux empires, le Carolingien et l'Ottonien) et l'espace envisagé (les duchés de Souabe et de Bavière dans le sud du royaume de Germanie). En effet, si nous connaissions assez bien les rapports des évêques avec les souverains dans la structure de l'Église carolingienne et dans le *Reichskirchensystem* ottonien, la place de l'épiscopat dans la période qui les sépare, alors que l'aristocratie laïque est au-devant de la scène, nous était méconnue. D'où l'intérêt de cette enquête menée dans des régions qui se constituent en entités politiques cohérentes dès le début du Xe siècle, ayant été des pôles importants du pouvoir royal carolingien, puis de la politique ottonienne, au contact stratégique avec l'Italie et, en ce qui concerne la Bavière, avec les zones d'évangélisation.

Maniant avec bonheur une documentation écrite très diversifiée (diplômes royaux, sources conciliaires et liturgiques, collections canoniques, annales, chroniques et hagiographies), l'auteur démontre de façon convaincante que cette période « entre-deux » se caractérise par une évolution à plusieurs vitesses. Les permanences et les transformations des pratiques carolingiennes annoncent ainsi le système ottonien du début du XIe siècle, sans que l'avènement de la dynastie saxonne, en 919, ait provoqué une quelconque rupture. Dans ses grandes lignes, l'étude montre que les prérogatives sur les églises, enjeu fondamental dans l'échiquier politique, sont exercées par ceux qui, au gré des situations, se trouvent en position de force : les princes territoriaux lorsque la royauté faiblit, le roi lorsqu'il arrive à maîtriser l'aristocratie. Dans un tel contexte, des différences notables se dressent entre les deux regna étudiés. En Bavière où la structure politique locale est très forte, l'épiscopat, mal contrôlé par le roi, reste attaché à une « Église ducale ». En revanche, en Souabe, dès le règne d'Otton Ier, le roi a pu constituer une « Église royale » et compter sur le dévouement des évêques bien qu'il ne les choisisse pas encore directement. Cela a été le cas pour Hartbert de Coire, Ulrich d'Augsbourg, Conrad de Constance et Starchand d'Eichstatt, qui constituent une première génération d'évêques impériaux, encore fortement implantés localement. La fidélité de l'épiscopat souabe n'est pas un fait isolé mais le reflet d'un réseau d'alliances entretenu par le souverain avec un groupe de familles influentes de la principauté. L'un des mérites de l'ouvrage de G. Bührer-Thierry est justement d'avoir replacé le choix des évêques et leur action dans le contexte des politiques familiales, et cela à partir de l'étude des récits historiques et hagiographiques (ch. 9 et 10).

Le principal apport de l'ouvrage réside toutefois dans l'analyse minutieuse des sources diplomatiques et conciliaires. L'auteur dégage ainsi les formes concrètes de l'exercice du pouvoir par les évêques. Dans la pratique, les prélats participent au gouvernement de façon légitime à trois niveaux : en intégrant le conseil du roi, en se réunissant et légiférant dans les conciles, et en exerçant la justice et des droits publics dans leurs diocèses.

Plutôt qu'à titre individuel, l'influence exercée par les évêques auprès du souverain passe par leur participation aux différentes assemblées et plaids, restreints ou élargis, dans lesquels, avec les grands laïcs, ils prennent place dans le conseil des fidèles qui entourent le roi (ch. 3). Mais c'est réuni en concile (concilium, synodus) que l'épiscopat participe au

ministerium du roi. Ces réunions d'ecclésiastiques sont, avec leurs pendants laïcs (placitum, conventus), l'une des composantes des assemblées générales doubles convoquées par le prince, suivant la tradition carolingienne. Le concile peut toutefois se substituer aux assemblées générales, en prenant des décisions politiques, sans que la participation des laïcs soit attestée. Son rôle est de rétablir la paix et la concorde dans le royaume, sanctionnant non seulement les fautes religieuses mais aussi les manquements des grands laïcs à l'encontre du souverain. Les évêques affirment alors leur suprématie, se posant, à l'instar du roi et du modèle biblique de David, comme des dirigeants du peuple chrétien (ch. 6). Ce rôle dirigeant les évêques l'exercent à l'échelle locale, dans leurs [328] évêchés, en tant que représentants du pouvoir royal. Ce sont les liens personnels unissant les prélats au roi qui rendent possible la remise d'une partie des droits et des biens publics entre les mains des évêques. Les transferts, y compris sous Otton Ier qui les intensifie, ne se font pas encore de manière systématique, mais au fur et à mesure des règlements des crises et des besoins stratégiques, d'où l'importance des concessions faites aux diocèses situés à la limite des différents espaces politiques, comme l'évêché de Coire, situé au point de contact avec l'Italie (ch. 11).

En explicitant les cadres de la pratique du pouvoir politique par les évêques l'ouvrage nous conduit à nous demander comment, dans une période et dans une région où le pouvoir royal est chancelant, confronté aux prétentions de l'aristocratie, l'épiscopat pose les bases institutionnelles et idéologiques de sa propre aptitude à gouverner. Que l'épiscopat reste attaché aux ducs — comme c'est le cas en Bavière jusqu'à ce que l'un d'entre eux, Henri II, devienne lui-même empereur —ou qu'il adhère très tôt à la dynastie saxonne comme en Souabe, ce qui est en jeu c'est moins de savoir qui parmi les laïcs doit régner, mais avec qui ou à la place de qui les évêques doivent diriger la société chrétienne. C'est de la prééminence des ecclésiastiques au sein de la classe des dirigeants dont il est question. Dans cette perspective, on regrettera qu'ayant étudié une palette très large de documents, l'auteur ait écarté le rôle pastoral de l'évêque de son champ d'investigation (p. 228-229). Peut-on réellement considérer que l'activité « politique » de l'évêque ne fait pas partie ou est distincte de sa fonction « pastorale » ? Pour ne citer qu'un seul exemple, les compétences judiciaires de l'évêque, élucidées dans les p. 209-217, montrent en effet comment « politique » et « pastorale » sont étroitement imbriquées. Au tournant du IXe siècle, le tribunal synodal est le résultat de la transformation progressive des visites pastorales en assemblées judiciaires présidées par l'évêque. Dans ce tribunal, l'évêque, ayant hérité des prérogatives du missus carolingien, agit selon le principe de l'inquisitio. Il enquête non seulement sur l'état matériel et spirituel de la paroisse, mais aussi sur les crimes (homicides, adultères, incestes, rapts, violences). Le tribunal synodal a un caractère public et il est, à la différence du tribunal du comte, un « instrument d'évangélisation intérieure » (p. 215). Il serait légitime de considérer que c'est aussi en tant qu'« évangélisateurs de l'intérieur » que les évêques participent au conseil du roi ou aux conciles.

En somme, on se rend compte de la pertinence de l'ouvrage de G. Bührer-Thierry non seulement par l'importance des éclairages mais aussi par les questions qu'il suscite. Pour le public francophone, le livre revêt encore un intérêt supplémentaire parce qu'il fait à la fois le point de l'historiographie germanique (on notera la bibliographie où prédominent les titres en allemand) et traite d'une période et d'une région pour lesquelles on constate une consternante rareté d'études en français.